



Le 12 août 2016

Commission de protection du territoire agricole du Québec
200, chemin Sainte-Foy, 2^e étage
Québec (Québec) G1R 4X6

Objet: Demande d'avis à la Commission de protection du territoire agricole, en vertu de l'article 66 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec (LPTAA)

Madame, Monsieur,

Dans le cadre du projet de Réseau électrique métropolitain (REM) de la région de Montréal, le ministère des Transports de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) adresse à la Commission une demande d'avis en vertu de l'article 66 de la LPTAA.

Le MTMDET représente le gouvernement du Québec dans cette demande d'avis à la Commission pour l'utilisation à des fins autres que l'agriculture, le lotissement, l'aliénation et l'exclusion d'un lot de la zone agricole des terrains visés par le projet. Un rapport de renseignements permettant de situer ce projet et son contexte accompagne cette correspondance.

Étant donné les délais restreints associés à la réalisation du REM, nous souhaiterions une réponse de la Commission d'ici le 31 août 2016.

Pour toute information additionnelle, je vous invite à communiquer avec monsieur Guy Bédard, architecte paysagiste, au 450 677-8974, poste 334.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le directeur,

Daniel Donais, ing., urb.

DD/GB/lid

p. j. Rapport de renseignements avec plan des lots touchés

c. c. M^{me} Lucie Tremblay, chef du Service du Plan et de l'aménagement
M. Guy Bédard, architecte paysagiste, Service du Plan et de l'aménagement

Rapport de renseignements

Demande d'avis à la Commission de protection du territoire agricole, en vertu de l'article 66 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec (LPTAA)

1. Contexte et justification du projet

Le gouvernement du Québec a mandaté la Caisse de dépôt et de placement du Québec¹ via sa filiale CDPQ Infra pour étudier et réaliser un projet de transport collectif reliant la rive-sud au centre-ville de Montréal, ainsi que l'amélioration de la desserte de l'Ouest de l'île.

Ce mandat fait suite à l'Entente en matière d'infrastructure publique convenue en juillet 2015 entre le Gouvernement et la Caisse. La signature de cette entente a été précédée d'un certain nombre de changements législatifs. Notamment, le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports est désigné pour soutenir la Caisse dans l'acquisition des biens fonciers (terrains et servitudes).

Ce projet d'intérêt collectif appelé Réseau électrique métropolitain (REM), reliera notamment Montréal à la rive-sud via le nouveau pont Champlain. Pour l'antenne rive-sud, une gare terminale et un atelier-dépôt sont prévus dans la municipalité de Brossard, plus précisément au sud de l'échangeur des autoroutes 10 et 30 (A-10 & A-30).

Ce site répond à des objectifs d'optimisation de la gestion de la circulation véhiculaire et d'exploitation du train, tout en permettant l'implantation des équipements nécessaires au projet.

Les terrains requis pour la mise en place de ces fonctions se trouvent en zone agricole.

Le projet du REM est soumis à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC). Une audience publique devrait avoir lieu à la fin de l'été.

2. Nature de la demande

Le MTMDET, au nom du gouvernement du Québec, demande donc l'avis de la Commission pour l'utilisation à des fins autres que l'agriculture, le lotissement, l'aliénation et l'exclusion d'un lot de la zone agricole des terrains visés par le projet, en vertu de l'article 66 de la LPTAA.

¹ Loi visant à permettre la réalisation d'infrastructures par la Caisse de dépôt et de placement du Québec, Projet de Loi n° 38 (2015, chapitre 17)

3. Description du site

L'ensemble des informations techniques décrivant les lots touchés par la demande apparaît sur le plan d'acquisition en annexe. Les lots suivants seront affectés par le projet : 2 702 144, 2 702 145, 2 702 148, 2 702 205, 2 702 212, 2 702 234, 2 702 240, 3 349 833 et 3 467 158. L'empiétement sur ces lots sera réalisé en appliquant les mesures H-4, H-6, H-16 et H-17 du tableau 9-3 du rapport principal d'EIE².

Sols

Tel que mentionné dans l'étude d'impact déposé par CDPQ Infra³, les sols retrouvés dans la zone d'intérêt sont classifiés en majorité comme du loam limoneux-argileux avec présence de loam sableux.

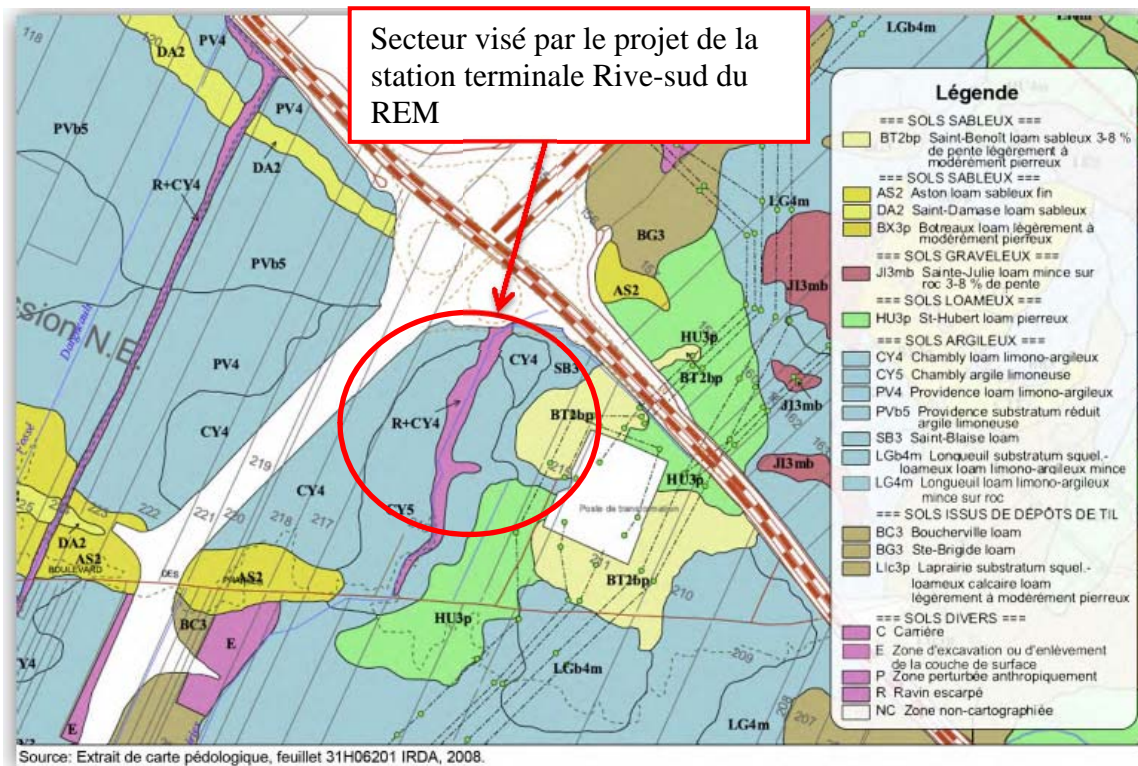


Figure 5-24 – Sols à vocation agricole, secteur Brossard (pédologie)

Ces terrains sont actuellement en friche.

Situation géographique

Le secteur visé par cette demande est enclavé sur ses quatre côtés : deux autoroutes à l'ouest et au nord (A-10 et A-30), le boulevard des Prairies au sud, une propriété d'Hydro-Québec à l'est.

² CDPQ Infra inc. (2016). Étude d'impact sur l'environnement - Réseau électrique métropolitain. Réponses aux questions et commentaires additionnels du MDELC, page 24

³ CDPQ Infra inc. (2016). Projet de transport collectif dans l'axe A10/Centre-ville de Montréal. Étude d'impact sur l'environnement, Volume 1 Rapport principal, page 73,

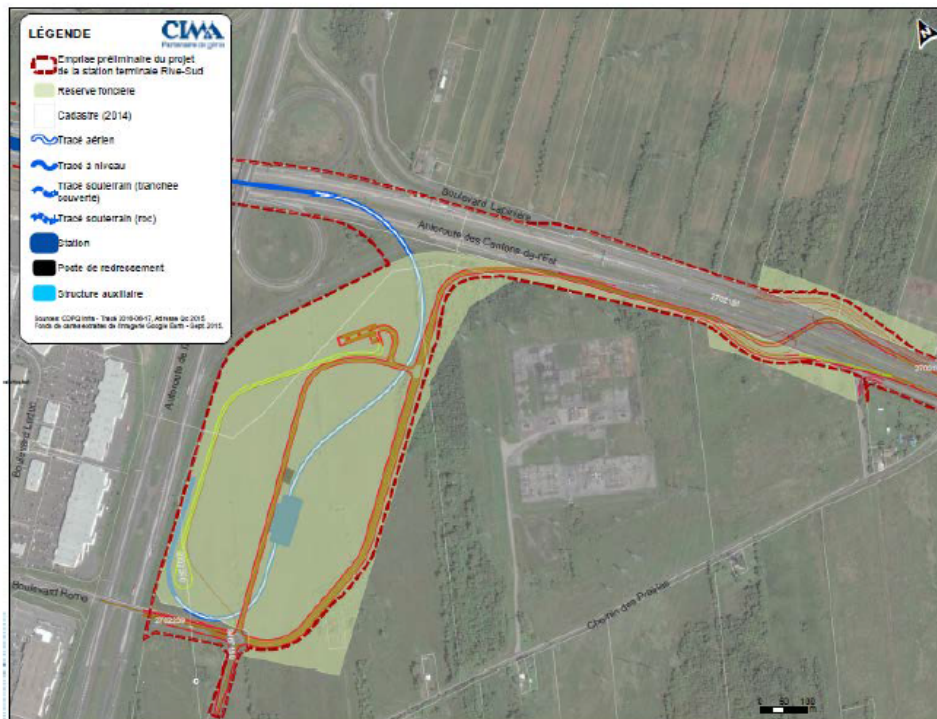
4. Description du projet

Les composantes de la gare terminale et de l'atelier dépôt se détaillent comme suit :

- Bâtiment de l'atelier-dépôt
- Bâtiment de la station terminale
- Voies de triage et de stationnement pour le matériel roulant
- Terminus pour autobus
- Stationnement incitatif
- Voies d'accès véhiculaires à partir du réseau local et autoroutier

La surface totale requise pour ces fonctions représente xxxx ha, voir le plan d'acquisition en pièce jointe. (Tableau des superficies de l'étude d'impact mis à jour?)

Les voies routières proposées à la station terminale Rive-sud⁴ :



La configuration proposée pour les installations de la station terminale Rive-sud⁵ :

⁴ CDPQ Infra inc. (2016). Étude d'impact sur l'environnement - Réseau électrique métropolitain. Réponses aux questions et commentaires additionnels du MDDELCC, page 24

⁵ CDPQ Infra inc. (2016). Réseau électrique métropolitain. Étude d'impact sur l'environnement, Addenda no 3 – Projet optimisé et intégré, page 5-27.

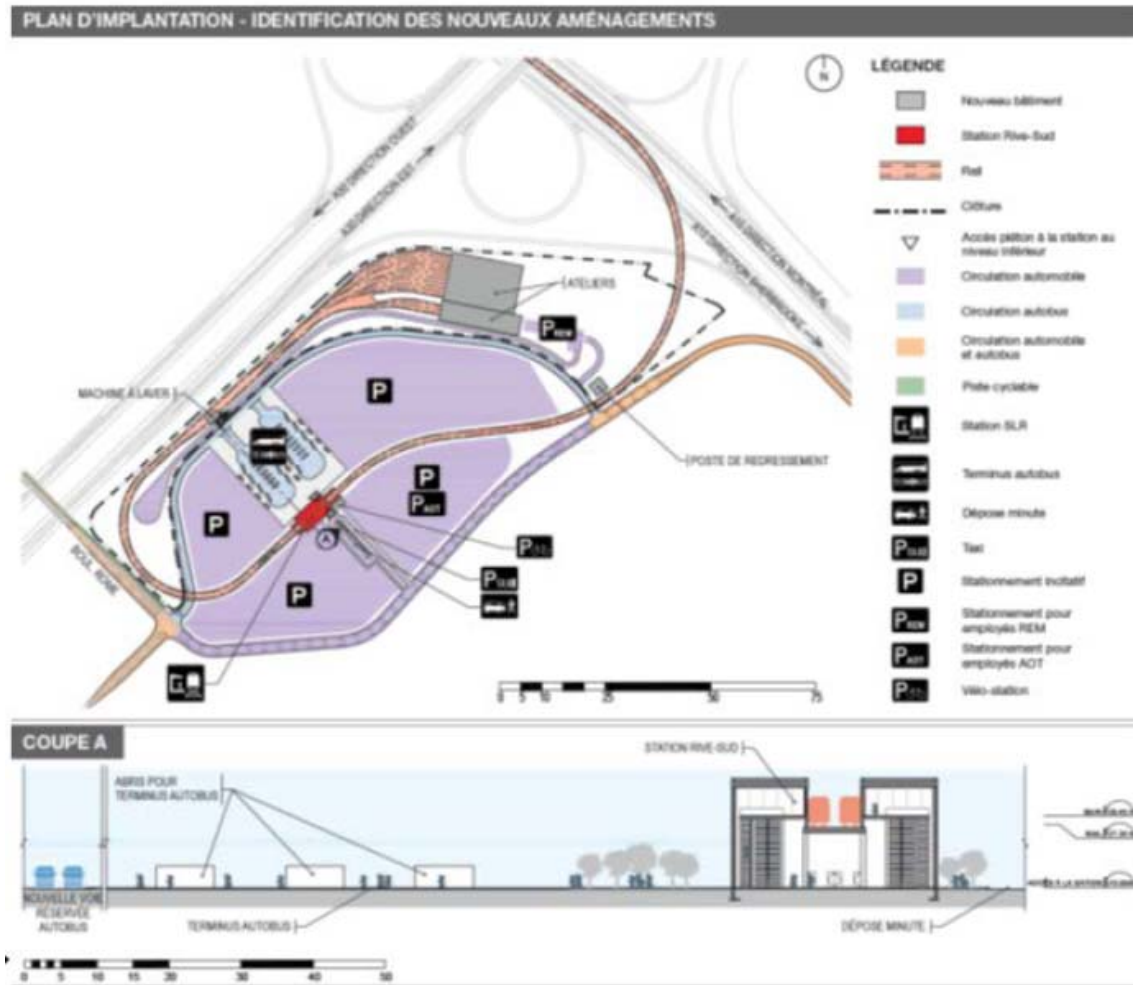


Figure 5-22 : Nouvelle configuration proposée pour la station terminale Rive-Sud

5. Conséquences sur le milieu agricole et mesures d'atténuation

CDPQ Infra reconnaît la valeur des terres agricoles touchées par le projet⁶. La mesure d'atténuation privilégiée est de *s'assurer que le sol de qualité soit déblayé et transféré à un site en zone agricole pour amender un sol de moindre qualité*⁷. Si des superficies ne sont affectées que temporairement par les travaux, il est proposé de *s'assurer d'une remise en état des aires temporaires de travail qui garantit un potentiel agricole équivalent ou supérieur à celui d'origine*⁸.

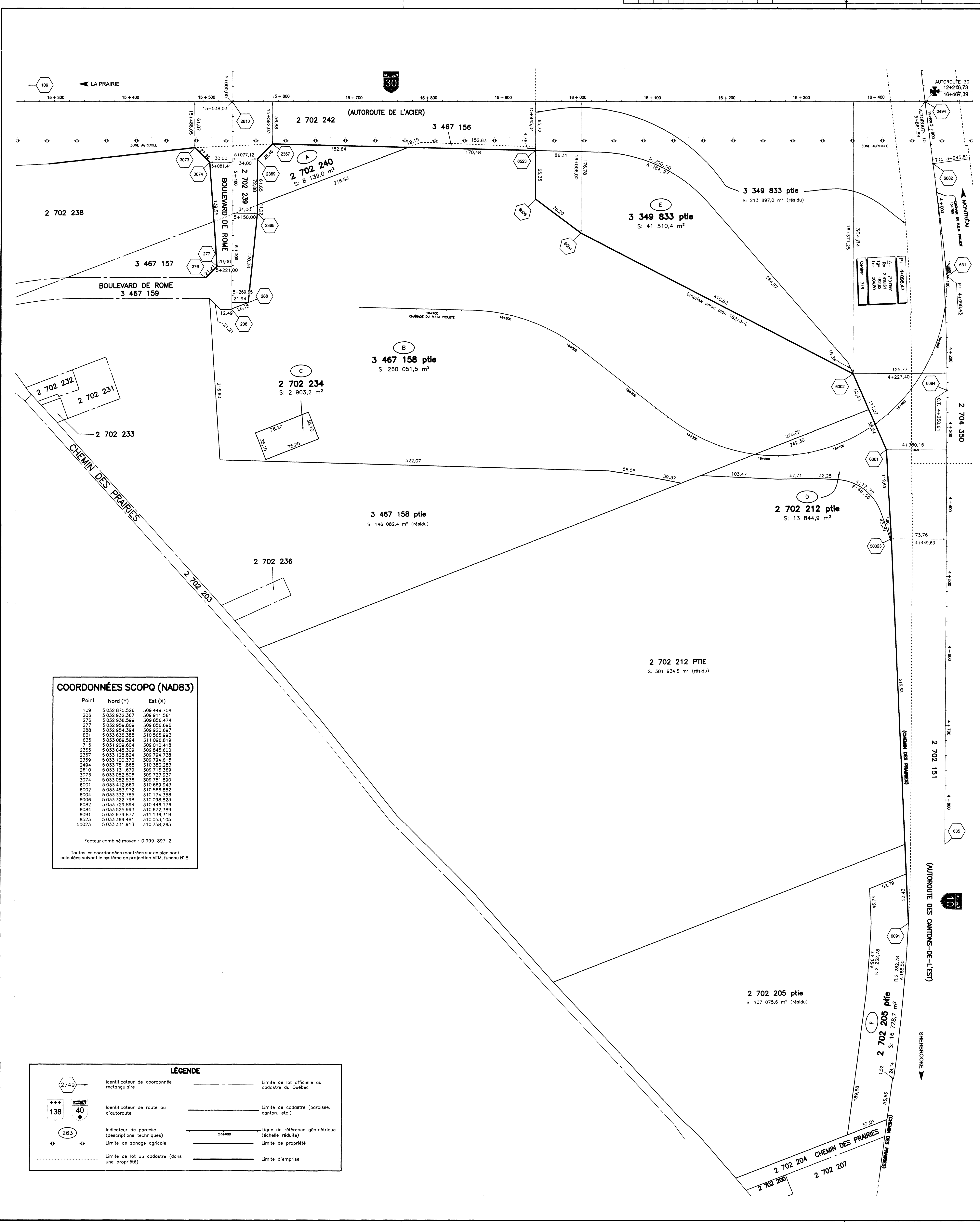
⁶ CDPQ Infra inc. (2016). Projet de transport collectif dans l'axe A10/Centre-ville de Montréal. Étude d'impact sur l'environnement, Volume 1 Rapport principal, page 346.

⁷ CDPQ Infra inc. (2016). Projet de transport collectif dans l'axe A10/Centre-ville de Montréal. Étude d'impact sur l'environnement, Volume 1 Rapport principal, page 365.

⁸ CDPQ Infra inc. (2016). Projet de transport collectif dans l'axe A10/Centre-ville de Montréal. Étude d'impact sur l'environnement, Volume 1 Rapport principal, page 365.

Conscient de la pression qui peut s'exercer sur le milieu agricole en périphérie du secteur de la gare terminale, CDPQ Infra adopte une position ferme à l'effet qu'aucune autre autorisation n'est prévue ni souhaitée en zone agricole, quoi qu'il en soit du potentiel de développement (TOD ou autres) du secteur de la station terminale Rive-sud⁹.

⁹ CDPQ Infra inc. (2016). Projet de transport collectif dans l'axe A10/Centre-ville de Montréal. Étude d'impact sur l'environnement, Volume 1 Rapport principal, page 385.



COORDONNÉES SCOPQ (NAD83)

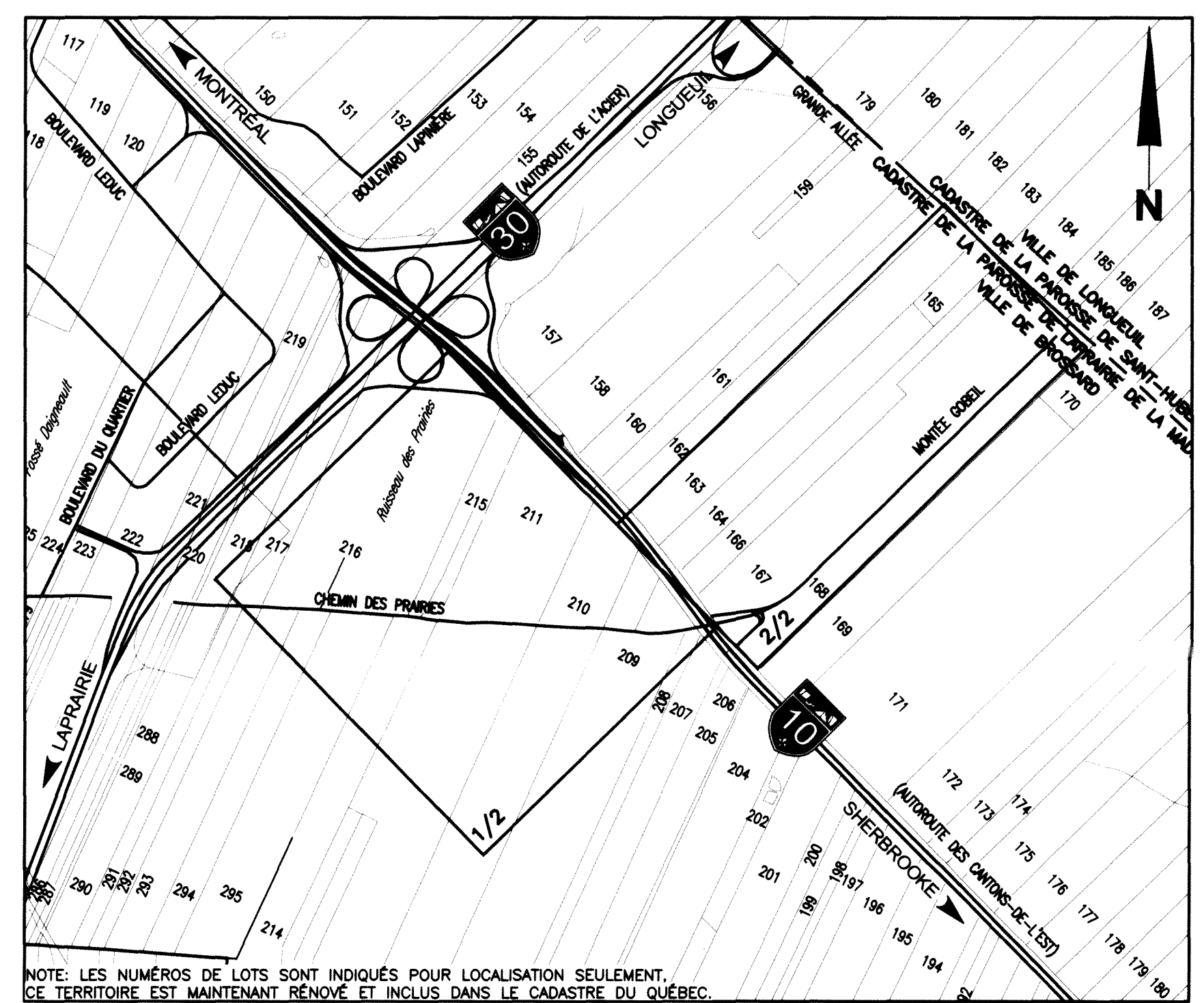
Point	Nord (Y)	Est (X)
109	5 032 870,526	309 449,704
206	5 032 932,367	309 911,561
275	5 032 938,569	309 855,474
277	5 032 959,809	309 856,696
286	5 032 954,384	309 920,697
631	5 033 630,388	310 565,993
635	5 033 086,954	311 096,819
715	5 031 909,604	309 010,418
2365	5 033 046,309	309 840,690
2367	5 033 128,824	309 794,758
2369	5 033 100,370	309 794,415
2494	5 033 781,868	310 380,283
2569	5 033 131,679	309 716,369
3073	5 033 052,506	309 723,937
3074	5 033 052,536	309 751,890
6001	5 033 412,669	310 669,943
6002	5 033 453,972	310 566,852
6004	5 033 332,785	310 174,358
6006	5 033 322,788	310 098,823
6082	5 033 729,894	310 446,176
6084	5 033 525,983	310 672,369
6091	5 032 979,877	311 136,319
6523	5 033 369,481	310 025,108
50023	5 033 331,913	310 756,263

Facteur combiné moyen : 0,999 897 2
Toutes les coordonnées montrées sur ce plan sont calculées suivant le système de projection MTM, fuseau N° 8

LÉGENDE

	Identificateur de coordonnées rectangulaire		Limite de lot officielle au cadastre du Québec
	Identificateur de route ou d'autoroute		Limite de cadastre (paroisse, canton, etc.)
	Indicateur de parcelle (descriptions techniques)		Ligne de référence géométrique (échelle réduite)
	Limite de zonage agricole		Limite de propriété
	Limite de lot ou cadastre (dans une propriété)		Limite d'emprise

PLAN DE LOCALISATION
ÉCHELLE 1 : 20 000



PROPRIÉTAIRE	PARCELLE	LOT	INSCRIPTION	DEMANDE D'AVIS	SUPERFICIE	REMARQUES
LES DÉVELOPPEMENTS IBERVILLE LTÉE	A	2 702 240	424 746	8 139,0 m ²		VOIR PLAN DE RÉSERVE RE-8507-154-16-0001(PARCELLE 51)
811571 CANADA INC.	B	3 467 158 PTIE	20 615 665	260 051,5 m ²		VOIR PLAN DE RÉSERVE RE-8507-154-16-0001(PARCELLE 52)
KHALED IBRAHIM	C	2 702 234	17 835 998	2 903,2 m ²		VOIR PLAN DE RÉSERVE RE-8507-154-16-0001(PARCELLE 53)
HYDRO-QUÉBEC	D	2 702 212 PTIE	50 551, 50 552, 50 622, 49 708, 50681	13 844,9 m ²		
VILLE DE BROSSARD SOUS LA GESTION DU MTMDT	E	3 349 833 PTIE	77 474, 90 757, 102 446, 102 527	41 510,4 m ²		EMPRISE EXISTANTE IMMEUBLE ACQUIS À DES FINS ROUTIÈRES PAR LE DÉPÔT DU PLAN 182/3-L LE 15-08-1966, INSCRIPTION 77474.
LES INVESTISSEMENTS 7710 P.P. INC.	F	2 702 205 PTIE	268 301, 269 011	16 728,7 m ²		VOIR PLAN DE RÉSERVE RE-8507-154-16-0001(PARCELLE 61)

Route	10	Tronçon	01	Section	045
Route	30	Tronçon	02	Section	860
Feuillelet cartographique	Latitude		Longitude		
31H06-200-0201	45°26'25"		73°28'01"		
Municipalité					Code
VILLE DE BROSSARD					58007
Municipalité régionale de comté					Code
HORS MRC					530
Circoscription électorale					Code
LA PINIÈRE					203
Centre de services					Code
Service du soutien à la construction					2504
Cadastre					Code
DU QUÉBEC					
Circoscription foncière					Code
LAPRAIRIE					66
Description	AUTOROUTE 30 Chaînage: A-30; 15+260 A 18+467,39 et 12+216,15 A 12+260 AUTOROUTE 10 Chaînage: A-10; 3+820 A 4+840 Projet: Réseau électrique métropolitain (REM) ou système léger sur rail (SLR) Plan adressé à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), accompagnant une demande d'avis pour l'utilisation à des fins autres que l'agriculture, le lotissement, l'aliénation et l'exclusion de parties de lot d'une zone agricole aux fins d'un ministère ou organisme public, en vertu de l'article 66 de la Loi sur la protection du territoire agricole et des activités agricoles (LPTAA).				
CES IMMEUBLES SONT SITUÉS DANS UNE ZONE AGRICOLE					
Date	2016-06-04	Revue	210	Marqueur	2241
Objet					
Préparé par	JULIE BEAUREGARD a.g.				
Références techniques	EE-8606-154-04-0714 RE-8507-154-16-0001				
Le boulevard de Rome est sous la gestion de la municipalité de Brossard.					
Les autoroutes 10-01-045 et 30-02-860 sont sous la gestion du ministère des Transports, Mobilité durable et Électrification des transports.					
Transports, Mobilité durable et Électrification des transports 					
Unité administrative Direction Générale adjointe de la métropole et des projets stratégiques Direction des projets et de l'exploitation du réseau Service du soutien à la construction et de l'assurance qualité					
TITRE					
DEMANDE D'AVIS CPTAQ					
Echelles Horizontale 1:2000					
Nom du client CDPQ Infra					
Identification du projet					
Numéro de l'insévation PLAN					
Numéro de plan CT-2504-154-04-0714					

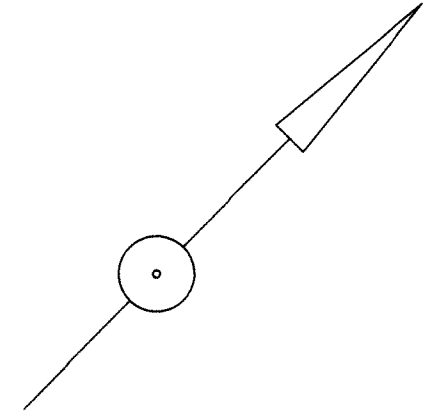
Les servitudes de non-accès et autres servitudes ne sont pas montrées sur ce document.

La présente minute a été préparée strictement à des fins de demande d'avis à la CPTAQ. Cette minute ne peut être utilisée ou invoquée à une autre fin sans une autorisation écrite de la soussignée ou détenteur de son greffe.

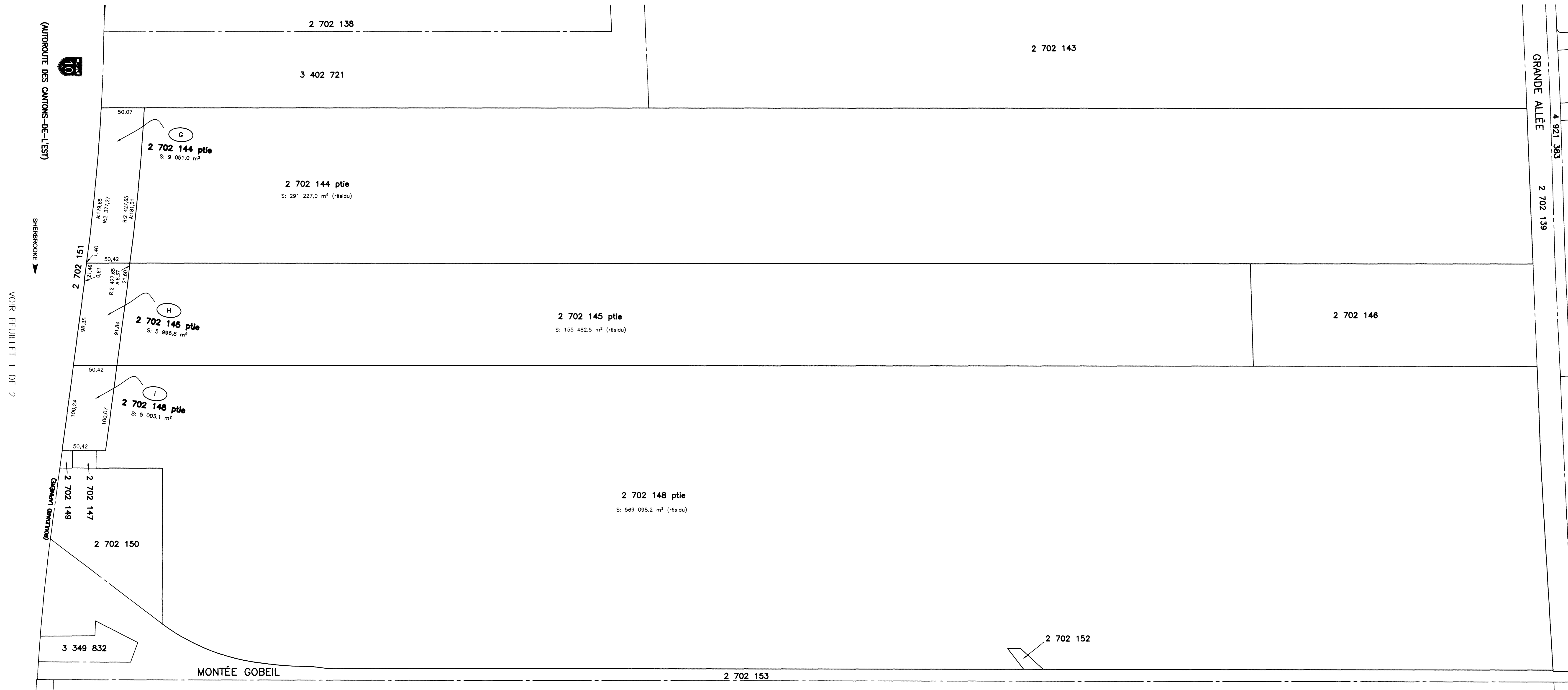
Les bâtiments, routes et autres données topographiques ne sont pas montrés sur ce document.

La géométrie des emprises des autoroutes montrées proviennent du plan EE-8606-154-04-0714, feuilles 2 et 13 préparés par Réjean Bourgault a.g le 15 juin 2006. Le lotissement apparaissant de part et d'autre des emprises provient de la base de données du cadastre du Québec. Ces données sont approximatives et ne doivent pas servir à des fins de transactions immobilières.

Date des recherches au registre foncier: 29 juillet 2016.



PROPRIÉTAIRE	PARCELLE	LOT	INSCRIPTION	SUPERFICIE	
				DEMANDE D'AVIS	REMARQUES
LES PARTENAIRES EASTERN LIQUIDITY LTÉE (partie sous bail)	G	2 702 144 PTIE	10 692 108	9 051,0 m ²	VOIR PLAN DE RÉSERVE RE-8507-154-16-0001(PARCELLE 58)
SU TZE WONG JEAN TUNG	H	2 702 145 PTIE	113 587	5 996,8 m ²	VOIR PLAN DE RÉSERVE RE-8507-154-16-0001(PARCELLE 59)
9200-5941 QUÉBEC INC. (partie sous bail)	I	2 702 148 PTIE	15 641 946	5 003,1 m ²	VOIR PLAN DE RÉSERVE RE-8507-154-16-0001(PARCELLE 60)



Route	Tronçon	Section
10	01	045
Feuille cartographique	Latitude	Longitude
31H06-200-0201	45°28'25"	73°28'01"
Municipalité	Code	
VILLE DE BROSSARD	58007	
Municipalité régionale de comté	Code	
HORS MRC	530	
Circonscription électorale	Code	
LA PINIÈRE	203	
Centre de services	Code	
Service du soutien à la construction	2504	
Cadastré	Code	
DU QUÉBEC		
Circonscription foncière	Code	
LAPRAIRIE	66	

DESCRIPTION
AUTOROUTE 10
 Chaînage: A-10-4+520 A 4+640

Projet:
 Réseau électrique métropolitain (REM) ou système léger sur rail (SLR)

Plan adressé à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), accompagnant une demande d'avis pour l'utilisation à des fins autres que l'agriculture, le lotissement, l'aliénation et l'exclusion de parties de lot d'une zone agricole aux fins d'un ministère ou organisme public, en vertu de l'article 66 de la Loi sur la protection du territoire agricole et des activités agricoles (LPTAA).

CES IMMEUBLES SONT SITUÉS DANS UNE ZONE AGRICOLE		
Date	Minute	Matricule
2016-06-04	210	2241

Préparé par:

 JULIE BEAUGARD a.g.

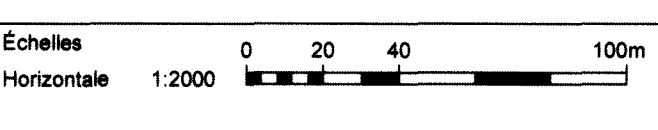
Références techniques
 EE-8506-154-04-0714
 RE-8507-154-16-0001

L'autoroute 10-01-045 est sous la gestion du ministère des Transports. Mobilité durable et Électrification des transports.



Unité administrative
 Direction Générale adjointe de la métropole et des projets stratégiques
 Direction des projets et de l'exploitation du réseau
 Service du soutien à la construction et de l'assurance qualité

Titre
DEMANDE D'AVIS CPTAQ



Nom du client: CDPQ Infra
 Identification du projet:
 Numéro de l'intervention PLAN:
 Numéro de plan: CT-2504-154-04-0714

Les servitudes de non-accès et autres servitudes ne sont pas montrées sur ce document.

Les bâtiments, routes et autres données topographiques ne sont pas montrés sur ce document.

Date des recherches au registre foncier: 29 juillet 2016.

La présente minute a été préparée strictement à des fins de demande d'avis à la CPTAQ. Cette minute ne peut être utilisée ou invoquée à une autre fin sans une autorisation écrite de la soussignée ou détenteur de son greffe.

La géométrie des emprises des autoroutes montrées proviennent du plan EE-8506-154-04-0714, feuillets 2 et 13 préparés par Réjean Bourgault a.g. le 15 juin 2006. Le lotissement apparaissant de part et d'autre des emprises provient de la base de données du cadastre du Québec. Ces données sont approximatives et ne doivent pas servir à des fins de transactions immobilières.